

Vous êtes locataire, propriétaire, copropriétaire
ou membre du conseil syndical ?

Vous pouvez désormais consulter vos comptes

en temps réel

depuis votre espace personnel sécurisé

24h/24 - 7/7 jours



Visualisez votre situation et vos documents comptables.



Effectuez vos règlements en toute sécurité.

CENTRE VILLE

96 rue Banner
BP 42153 - 45011 ORLEANS Cedex1
fax 02 38 62 88 27

■
TRANSACTION

02 38 52 28 28
transactions@bimbenet.fr

■
LOCATION

02 38 52 28 38
locations@bimbenet.fr

■
GESTION

02 38 52 28 20
gestion@bimbenet.fr

■
COPROPRIÉTÉ

02 38 52 28 42
syndic@bimbenet.fr

■
IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET COMMERCIAL

02 38 52 28 28
transactions@bimbenet.fr

SUD LOIRE

25 rue du Lièvre d'Or - 45100 Orléans
fax 02 38 56 97 81

■
TRANSACTION

02 38 56 06 19
transactions@bimbenet.fr

■
LOCATION

02 38 56 06 19
locations@bimbenet.fr



LOCATAIRES

PROPRIÉTAIRES

COPROPRIÉTAIRES

une connection privilégiée
avec votre agence !

PREMIÈRE CONNEXION

- Sur la page du site www.bimbenet.fr dernier onglet à droite : **monespace**
- Les identifiants et mots de passe sont sur les documents comptables qui vous sont transmis
- Compte Web : lettres et chiffres**
- Mot de passe : chiffres**
- Personnalisation de l'identifiant : vous pouvez personnaliser votre identifiant soit par votre adresse mail, soit par n'importe quelle autre chaîne de caractère Il en est de même pour votre mot de passe.
- Lors de la première connexion, vous devrez saisir votre adresse mail ou la vérifier si elle est déjà pré-remplie. Vous recevrez sur votre messagerie un lien pour finaliser la procédure de validation de l'adresse mail. La page de connexion à "monespace" s'ouvrira en indiquant que l'adresse mail a été validée.

CONSULTATION

Sur "monespace", muni de votre identifiant et mot de passe, vous pourrez consulter votre compte LOCATAIRE/ PROPRIETAIRE/COPROPRIETAIRE

Vous avez la possibilité de demander l'envoi par email de vos documents de gestion.

REGLEMENTS

Vous avez la possibilité d'effectuer vos règlements en ligne à la demande ou en automatique :

- **A la demande**
vous êtes à l'initiative de chaque prélèvement et choisissez le montant que vous souhaitez régler
- **en automatique**
vous validez un prélèvement qui s'effectuera périodiquement sans intervention de votre part.

Dans les 2 cas il vous faudra renseigner vos références BIC et IBAN ainsi que votre N° de téléphone mobile pour valider la signature électronique.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

Vous pouvez :

- contacter votre gestionnaire
- consulter votre compte, vos documents (ordres de service, factures, etc...) et les imprimer
- vous informer sur vos locataires et leur situation

VOUS ÊTES LOCATAIRE

Vous pouvez :

- contacter votre gestionnaire
- consulter votre compte, vos documents et les imprimer
- effectuer vos règlements en ligne

VOUS ÊTES COPROPRIETAIRE

Vous pouvez :

- contacter votre gestionnaire
- consulter votre compte, vos documents et les imprimer
- effectuer vos règlements en ligne

VOUS ÊTES MEMBRE DU CONSEIL SYNDICAL

Vous pouvez :

- suivre les demandes d'interventions
- consulter les factures de votre résidence
- consulter le budget et son état d'avancement
- consulter la balance comptable de la copropriété
- consulter les contrats

monespace
BY BIMBENET

CONNECTEZ-VOUS

CONSULTEZ

EFFECTUEZ
VOS RÉGLEMENTS

